

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2016

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 (dite loi BARNIER) du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, l'assemblée délibérante doit se faire communiquer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers. C'est l'objet du présent document.

Pour faire fonctionner le service public d'élimination des déchets, la collectivité mobilise des moyens importants :

- 19 agents,
- 11 véhicules :
 - o 1 véhicule 4x4, 2 BOM, 1 camion grue, 1 camion ampliroll grue, 1 ampliroll, 1 tracteur semi, 1 fourgon plateau, 1 pelleteuse, et 2 véhicules légers
- 2 remorques fonds mouvants, 1 remorque porte caissons,
- 1 déchèterie à Fresse sur Moselle mise en service en 2003 (*travaux rénovation prévus en 2017*)
- 1 déchèterie à Rupt sur Moselle mise en service en 2014,
- 1 station de transit des ordures ménagères, datant de 2003,
- 1 bâtiment regroupant le garage et les locaux administratifs, construit en 2005.

Ces moyens se répartissent entre les opérations de collecte, transit et transport des différents flux de déchets, que ce soit les ordures ménagères en porte-à-porte, la déchèterie, les points d'apport volontaire et le ramassage des encombrants.

Par ailleurs, des moyens administratifs sont également mobilisés pour assurer le fonctionnement de ce service : suivi des comptes clients, informations, communication, distribution des bacs et des sacs, facturation et recouvrement.

Le Vice-Président,

Jean Marc TISSERANT

SOMMAIRE

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

TONNAGES

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

La collecte

Le transit

Le transport

Le traitement

LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective du verre (Points d'apport et déchèteries)

La collecte sélective des emballages hors verre (CSHV) et des papiers – cartons

LA COLLECTE EN DECHETERIES

Gestion des hauts de quai des déchèteries

Gestion du bas de quai

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

PARTIE 2 LES ACTIONS DE COMMUNICATION / PREVENTION EN 2016

PARTIE 3 – INDICATEURS FINANCIERS

Matrice 2015

Matrice 2016

COUT GLOBAL DU SERVICE

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

LA COLLECTE DU VERRE

LA COLLECTE DES EMBALLAGES HORS VERRE

LA COLLECTE EN DECHETERIES :

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

Point sur : le coût par habitant

Point sur : le coût par tonne

Point sur : les charges de tri et traitement des déchets

Point sur : les soutiens des Eco organismes

Point sur : la facturation

CONCLUSION

PARTIE 1

INDICATEURS TECHNIQUES

Les tonnages

Le tableau suivant reprend les différents tonnages pris en charge par la collectivité :

TYPE DE DECHETS	Tonnage 2015	Tonnage 2016	2016 / 2015 en %	Kgs / habitant en 2016
Ordures ménagères résiduelles	1 562	1 541	-1.34 %	102
Biodéchets des Professionnels	64	72	+ 12.50 %	4.7
Verre	851	813	-4.46 %	54
Papiers cartons + emballages triés	1 347	1361	+ 1.03 %	90
Tout venant	692	769	+11.12 %	51
Bois	511	533	+ 4.30 %	35
Huisseries	66	62	-6.06 %	4.1
Métaux	267	314	+ 17.60 %	21
Meubles	307	458	+ 49.18 %	30
Gravats – Déchets Inertes	1 128	969	-14.09 %	64
Branches - Déchets Verts	1 102	1 315	+ 19.32 %	87
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	144	223	+ 54.86 %	15
Plâtre	164	175	+ 6.70 %	11
Déchets Toxiques (DDS)	25	28	+ 12.00 %	87
Textile / maroquinerie	116	123	+ 6.03 %	8.1
Films plastiques	14	15	+ 7.14 %	0.9
Pneus	28.9	25	-13.49 %	1.6
Polystyrène	20	Pas de données	-	-
Piles	1.7	2.3	+ 35.29 %	<1
Amiante lié	16	17	+ 6.25 %	1.16
Huiles minérales	8.2	8.4	+ 2.43 %	<1
Huiles alimentaires	0.2	3.2	+ 35.29 %	<1
Déchets de soins	0.2	0.2	-	<1
Batteries	7.9	7.0	-11.39 %	<1
Lampes Ampoules	0.7	1.16	+ 65.71 %	<
Radiographies	0.2	Pas de données	-	-
Cartouches d'encre	0.4	Pas de données	-	-
TOTAL	8 445	8 839	+ 4.66 %	586

*suivant population SINOE/ADEME 2016 : 15 072 habitants.

En 2016, le service déchets de la communauté de communes a collecté 7 390 tonnes de déchets ménagers et assimilés, en baisse de 1.01 % par rapport à 2015.
Hors gravats, la baisse se limite à 1.31 %.

❖ **Ordures ménagères résiduelles :**

La mise en place technique de la redevance incitative a eu un impact important. Depuis 2015, baisse du tonnage assez conséquente.

Cette baisse peut s'expliquer par des transferts vers d'autres flux (tri, déchèterie...) mais aussi par des incivilités telles que le brûlage ou des dépôts sauvages dans et hors du canton.

A noter : le tonnage collecté par la collectivité en 2008 – 2011 avoisinait les 4200 à 4300 tonnes.

❖ **Gravats - Déchets inertes :**

Le tonnage collecté a diminué.

Par nature, ce flux est sujet à de très fortes variations. Il ne s'agit donc pas forcément d'une tendance de fond.

La collectivité devra s'attacher à trouver une solution pérenne de gestion de ce flux à moyen terme. Des études sont en cours par la collectivité sur cette gestion.

Comme l'année dernière, les gravats et les déchets verts représentent plus d'un quart des tonnages pris en charge. La collectivité aura à réfléchir à une gestion plus fluide et plus adaptée.

❖ **Déchets toxiques – DDS :**

Depuis 2013, une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) est en place.

Etonnamment, alors que la filière est extrêmement exigeante au niveau du tri des produits mis à la collecte, elle est incapable de fournir les tonnages pris en charge pour chaque collectivité.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

➤ La collecte

Cette collecte concerne les déchets résiduels des ménages et assimilés (entreprises, administrations, associations).

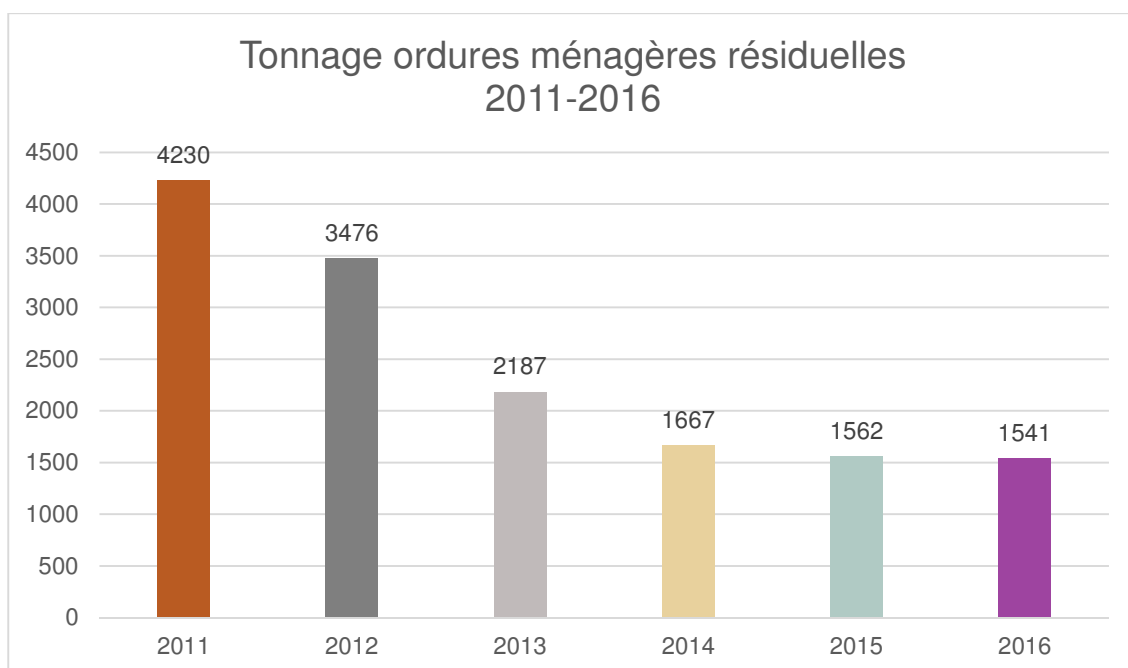
Pour assurer ce service en régie, la CCBHV mobilise trois équipages de collecte :

- Deux équipes de 2 agents (véhicules lourds),
- Une équipe composée d'1 seul agent (véhicule léger), sauf le mardi 2 agents.



Avec 1 541 tonnes, ce flux a connu une nouvelle baisse. On constate toutefois une tendance à la stabilisation à moyen terme.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles sur la période 2011-2016.



La collecte des ordures ménagères résiduelles se déroule :

- Les lundis à Rupt sur Moselle et Ferdrupt,
- Les mardis au Thillot et Ramonchamp,
- Les jeudis à Bussang et Saint Maurice sur Moselle,
- Les vendredis à Fresse sur Moselle et au Ménil.

➤ *Le transit*

Après collecte, les déchets sont vidés dans une semi-remorque au niveau de notre centre de transit.



Cette opération permet de réduire les coûts de transport entre le site de Fresse sur Moselle et l'incinérateur situé à Rambervillers.

➤ *Le transport*

Le transport est assuré en régie au moyen d'un tracteur de semi et d'une remorque à fond mouvant alternatif (FMA) de 90m³.

Chaque rotation permet de transporter de 20 à 25 tonnes de déchets selon leur densité.

- ✓ Une remorque dédiée aux OMR. Compte tenu de la baisse importante des tonnages, nous n'effectuons plus que 1 à 2 rotations par semaine vers le centre de traitement.
- ✓ Une deuxième remorque est dédiée aux multi matériaux.



➤ *Le traitement*

Les ordures ménagères sont apportées à l'usine d'incinération de Rambervillers pour y être brûlées. Le marché de traitement dépend du SMD (Syndicat Mixte Départemental). C'est lui qui passe le marché et vote chaque année le tarif mutualisé applicable à toutes les collectivités du département.



Cette unité d'incinération (la seule du département) traite environ 100 000 tonnes de déchets ménagers par an.

Le process permet de produire de la vapeur puis de l'électricité, ce qui permet une valorisation énergétique des ordures ménagères de notre collectivité.

LA COLLECTE SELECTIVE

Cette collecte concerne le verre d'une part et les bouteilles et flacons plastiques, les emballages, le papier, le carton, ainsi que les boîtes et emballages métalliques d'autre part.



Ces 2 flux sont collectés en points d'apport volontaire.

Le nombre de points de tri est stable. Ils se répartissent comme suit :

- Bussang : 11 points complets (verre + emballages) et 2 bornes de verre seules,
- Saint Maurice sur Moselle : 11 points complets et 2 bornes de verre,
- Fresse sur Moselle : 13 points complets et 2 bornes de verre,
- Le Ménil : 8 points complets et 3 bornes de verre,
- Le Thillot : 21 points complets et 7 bornes de verre,
- Ramonchamp : 12 points complets et 2 bornes de verre,
- Ferdrupt : 6 points complets et 1 borne de verre,
- Rupt sur Moselle : 16 points complets et 5 bornes de verre,

Cela représente 98 points de tri complets et 24 points de tri pour le verre uniquement, soit 156 bornes pour les emballages et 122 pour le verre.

➤ *La collecte sélective du verre (Points d'apport et déchèteries)*

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée intégralement en régie. Elle mobilise un camion benne avec grue ainsi qu'un agent à mi-temps.

Le verre est ensuite transporté en bennes 30 m³ au moyen d'un camion de type Ampliroll et d'une remorque. Chaque rotation permet de transporter environ 20 tonnes de verre.

Le verre est apporté à Saint Mège (88170) pour y être recyclé. Il est fondu pour refabriquer des emballages en verre.

Le tonnage de verre collecté dans les points d'apports est en baisse de 5 % à 813 tonnes. Cette baisse n'est pas significative : le décalage d'un ou deux transports sur l'année suivante pourrait expliquer cette variation.

➤ *La collecte sélective des emballages hors verre (CSHV) et des papiers - cartons*

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée intégralement en régie. Elle mobilise un camion type Ampliroll avec grue ainsi que 1.5 agents.

Depuis 2014, le transport de ce flux a été intégralement repris en régie : la CCBHV recharge une FMA (volume de 5 bennes de 30 m³ compacté avec une pelleteuse) et livré directement au centre de tri situé à Razimont près d'Epinal. Chaque rotation permet de transporter 7 à 9 tonnes de mélange.

Les différents produits sont alors séparés sur la chaîne de tri avant de repartir vers les sites où ils sont valorisés.

Cette collecte comprend également les papiers-cartons collectés directement en déchèteries. Ceux-ci suivent ensuite la même filière de traitement.

Le tonnage de cette collecte en mélange et des papiers cartons de déchèterie est en hausse : + 1.01 % à 1 362 tonnes.

La collecte en bornes de tri représente 1041 tonnes tandis que la collecte en déchèterie (papiers – cartons) atteint 321 tonnes.

➤ *Performance de la collectivité*

Avec 813 kgs de verre trié par habitant, la CCBHV se classe généralement dans les meilleures collectivités des Vosges.

Le niveau de performance s'explique à la fois par la redevance incitative, et par la forte densité de bornes de tri présentes sur le territoire.

Avec 1068 kgs d'emballages hors verre triés, la CCBHV a, encore cette année, d'excellentes performances.

Les raisons sont les mêmes que pour le verre.

Si la quantité est là, la qualité du tri s'est fortement dégradée. Les refus de tri dépassent les 20 % avec une tendance à la hausse.

Il semble indispensable de mettre en place des actions correctives rapidement et dans la durée afin d'inverser cette tendance.

Sur l'année 2016, en raison de nombreux arrêts maladies, la collectivité a dû souscrire des prestations extérieures pour la collecte des PAV et transit FMA.

LA COLLECTE EN DECHETERIES

La collectivité exploite la déchèterie de Fresse-sur-Moselle depuis 2003.

Des projets de rénovation, de mise aux normes des installations sont prévus sur l'année 2017. Depuis octobre 2014, elle a ouvert une nouvelle déchèterie à Rupt sur Moselle

Ces équipements permettent de collecter et de valoriser ou d'éliminer dans des conditions satisfaisantes les déchets qui n'ont pas leur place dans les ordures ménagères, tels que les déchets verts, les métaux, les gravats...

➤ Les horaires

Les équipements sont ouverts :

- 35 heures par semaine pour la déchèterie de Fresse sur Moselle,
- 24 heures par semaine pour la déchèterie de Rupt sur Moselle,

Ces horaires sont valables toute l'année ; la CCBHV n'a pas mis en place d'horaires d'hiver.

Les horaires d'ouverture sont complémentaires, ce qui permet d'avoir au moins un site ouvert, sauf le dimanche ou les deux déchèteries sont fermées.

Fresse sur Moselle		
Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mardi		14h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Jeudi		14h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Dimanche		

Rupt sur Moselle		
Lundi		
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mercredi		14h00 - 18h00
Jeudi	9h00 - 12h00	
Vendredi		14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Dimanche		

La CCBHV pourra conduire une réflexion sur les horaires d'ouverture hebdomadaires, la mise en place éventuelle d'horaires d'hiver et le nombre d'agents à affecter à ses équipements.

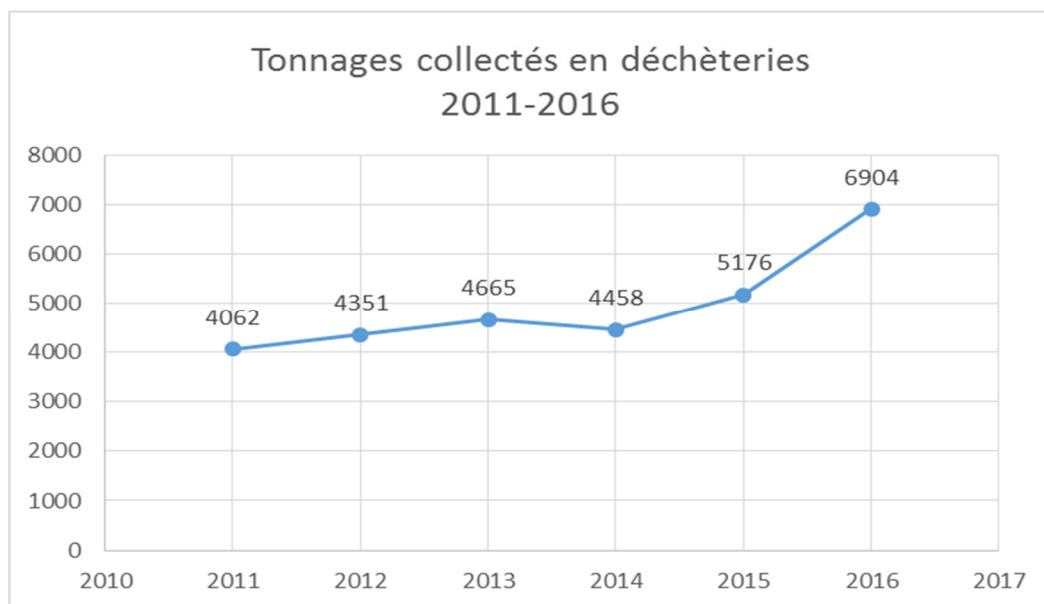
➤ *Gestion des hauts de quai des déchèteries*

La CCBHV assure en régie l'exploitation des deux déchèteries.

Le gardiennage des équipements a mobilisé 4 agents.

Depuis juillet 2013, La présence de 2 gardiens sur le site de Fresse permet de mieux conseiller les usagers et d'optimiser le tri.

L'évolution des tonnages s'inscrit en hausse en 2016 : 6 904 tonnes contre 5 176 tonnes en 2015, soit une augmentation de plus de 33 %.



Cette hausse est imputable pour moitié à la variation du tonnage des déchets verts, DEEE, DDS, Meubles, tout-venant.

A noter : ce tonnage inclut également le tonnage des encombrants collectés en porte-à-porte, qui sont ensuite transférés dans les bennes de déchèterie.

Les déchèteries sont le premier mode de collecte des déchets.*

- *Tableau type de déchets sans les données OMR, Biodéchets des Professionnels et papiers-cartons des PAV*

TYPE DE DECHETS	Tonnage 2015	Tonnage 2016	2016 / 2015 en %
Tout venant	692	770	+ 11.27 %
Papiers cartons + emballages triés	338	320	-5.32 %
Verre	217	813	+ 274.6 %
Bois	511	533	+ 4.03 %
Huisseries	66	62	-6.61 %
Métaux	267	314	+ 17.60%
Meubles	307	458	+ 49.18%
Gravats	1 128	970	-14.00 %
Branches - Déchets Verts	1 102	1 315	+ 19.32 %
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	144	223	+ 54.86 %
Plâtre	164	175	+ 6.07 %
Déchets Toxiques (DDS)	25	28	+ 12.00 %
Textile / maroquinerie	116	123	+ 6.03 %
Films plastiques	14	15	+ 7.14 %
Pneus	29	25	-13.79 %
Polystyrène	20	Pas de données	-
Piles	1.7	2	+ 17.64 %
Amiante lié	16	17	+ 6.25 %
Huiles minérales	8.2	8.4	+ 2.43 %
Huiles alimentaires	0.5	3.2	+ 540.00 %
Déchets de soins	0.2	0.2	-
Batteries	7.9	7.04	-10.88 %
Lampes Ampoules	0.7	1.16	+ 65.71 %
Radiographies	0.2	Pas de données	-
Cartouches d'encre	0.4	Pas de données	-
TOTAL	5 176	6 183	+ 19.45 %

➤ *Gestion du bas de quai*

La CCBHV assure le transport de la majorité des tonnages collectés en déchèterie. Afin de réduire ses coûts de transport, le service dispose d'une pelleteuse sur le site de Fresse pour tasser le contenu des bennes.

Les bennes de la déchèterie de Rupt ne sont pas tassées pour plusieurs raisons :

- Le coût de l'engin ne se justifie pas au vu des économies réalisées,
- La maintenance d'un engin sur un site déporté est plus complexe,

Un camion de type Ampliroll équipé d'une remorque assure cette prestation de transport. Selon les flux transportés, chaque benne contient de 3 à 10 tonnes de déchets. Ces transports mobilisent également un agent à temps plein.

Certains flux sont transportés par des prestataires dans le cadre de marché départementaux passés par le SMD : c'est le cas des déchets toxiques et des huiles pris en charge par l'entreprise Grandidier, ou du plâtre transporté et traité par CITRAVAL.

De nombreuses filières de type REP (Responsabilité Elargie du Producteur) sont sous le contrôle d'éco organisme : les DEEE, les pneus, les piles, le textile, les déchets de soins, les meubles... Elles fournissent parfois les contenants de collectes (cas des meubles), et assurent le transport des déchets (meubles, DEEE, etc...).

Le tout venant des déchèteries est incinéré au lieu d'être enfoui, sauf lorsque les produits ne sont pas compatibles avec le fonctionnement de l'incinérateur (nature des produits, ou hors gabarit).

Le tableau ci-dessous reprend les modes de traitement des différents déchets pris en charge par les déchèteries.

Tout venant	Incineration sur le site de Rambervillers
Papiers cartons + emballages triés	Tri sur le centre de tri de Razimont (88) (Epinal) puis expédition à des industriels
Verre	Recyclage sur le site de St Mège (88)
Bois	Valorisation bois-énergie sur le site de NORSKE SKOG (GOLBEY)
Huisseries	Massification, démantèlement puis expédition à des industriels
Métaux	Collectés par DERICHEBOURG puis expédition à des industriels
Meubles	Massification, puis démantèlement avant expédition à des industriels
Gravats	Stockage
Branches - Déchets Verts	Compostage sur le site de Wittenheim (AGRIVALOR)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Massification, puis démantèlement avant expédition à des industriels
Plâtre et composites	Massification, puis démantèlement avant expédition à des industriels
Déchets Toxiques (DDS)	Incineration
Textile / maroquinerie	Tri puis valorisation (filères commerciales ou industrielles)
Films plastiques	Tri sur le centre de tri de PFASTATT avant expédition à des industriels
Pneus	Démantèlement puis valorisation des métaux et des granulés caoutchouc
Polystyrène	Apporté à Knauf Industrie (Ste Marie en Chanois) pour réutilisation dans le process de fabrication
Piles	Neutralisation des déchets toxiques et valorisation des métaux
Amiante lié	Enfouissement sur site spécialisé
Huiles minérales	Valorisation énergétique
Huiles alimentaires	Valorisation énergétique
Déchets de soins	Valorisation énergétique
Batteries	Neutralisation des déchets toxiques et valorisation des métaux
Lampes Ampoules	Neutralisation des déchets toxiques et valorisation des métaux
Radiographies	Valorisation ou incineration
Cartouches d'encre	Recyclage des cartouches ou incineration selon les modèles

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE



La collecte se fait sur demande avec groupement des enlèvements. Ramassage 3 fois dans l'année pour toutes les communes.

Toutefois, certains préfèrent apporter en déchèterie plutôt que d'attendre une collecte.

SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

La CCBHV a aussi pris en charge des Déchets Industriels Banals (DIB). La collectivité assure les prestations d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets.

Près de 25 tonnes de déchets ont ainsi été pris en charge en 2016.

Par ailleurs, la communauté de communes a assuré le transport des boues (283.18 tonnes) et du sulfate de fer (18.64 tonnes) de la station d'épuration du Thillot, ainsi que des boues du SIAHR (179.80 tonnes).

PARTIE 2

LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET PREVENTION EN 2016

La collectivité continue d'attacher une grande importance à la communication auprès de ses usagers, et emploie une multitude de supports tels que : affichage, presse écrite, radio, site internet, animations sur site des déchèteries ou dans les écoles ou auprès des particuliers. Notre collectivité comptabilise deux ambassadeurs du tri.

ACTIONS SUR LE TERRAIN :

➤ *Animation dans les écoles et les collèges*

Lors de nos animations, le thème principal était « chasser le gaspi alimentaire à la cantine, comprendre le tri et avoir les bons gestes ».

Distribution de jeux de cartes GLUPS (1 par classe participante) et un cahier de texte SMD (lorsque l'animation a lieu au mois de juin).

➤ *Visite des déchèteries*

Explications et démonstrations du fonctionnement d'une déchèterie, explications des consignes de tri, distribution de plusieurs supports à tous les élèves et accompagnateurs : Fly déchets acceptés/interdits en PAV et déchèterie, carnets de courses, autocollant stop pub, 1 sac de tri du verre et 1 sac de tri multi-matériaux pour chaque classe etc...)

Chaque visite dure environ 2h : 45mn d'animation sur le site puis 45mn en salle pour mise en situation des élèves (jeu du tri, le devenir des déchets, la redevance incitative, comment moins polluer etc ...) et réponse à leurs questions, le tout suivi d'un goûter. L'animation est encadrée par deux de nos ambassadeurs du tri à chaque fois (un pour la partie sur le site et l'autre pour la mise en situation en salle). La collectivité prend en charge les frais relatifs au transport en bus et au goûter.

Pour l'année 2016, 3 classes soit 167 enfants ont été reçus.

Objectif : transmettre les bons gestes par l'intermédiaire des enfants et leur expliquer de façon ludique le fonctionnement du tri, de la redevance incitative et des déchèteries.



Ecole de Fresse sur Moselle

Accueil 40 familles, soit environ 100 personnes, membres du jardin des liens pour visiter la déchèterie de Rupt sur Moselle. Comme pour les écoles, explications et démonstrations du fonctionnement d'une déchèterie, sur les consignes de tri et distribution de plusieurs supports.

➤ Visite centre de tri

Cette année, notre structure a proposé aux écoles primaires du secteur de visiter le centre de tri des recyclables d'Epinal. Plusieurs enseignants se sont montrés volontaires.

Cette visite, destinée aux enfants au minimum en classe de CE2, a permis à plusieurs groupes de se rendre en bus à Epinal.

La visite se déroule en deux parties :

- La première moitié du groupe découvre le site,
- L'autre moitié suit un atelier où on explique de façon simple et ludique comment et pourquoi trier les recyclables tels que les plastiques, verres et cartons.
- Puis les groupes permutent.

L'animation est assurée par des agents du Syndicat Mixte de Gestion des Déchets des Vosges (SMD) qui connaissent sur le bout des doigts le recyclage.

Comme pour les visites des déchèteries, la collectivité en partenariat avec le SMD prend en charge le transport.



Visite centre tri



atelier gestion du tri

➤ Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2016 :

Cette année encore, notre collectivité s'est investie en participant à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Une grande collecte de textiles a eu lieu dans les collèges Jules Ferry du Thillot et Jean Montémont de Rupt sur Moselle entre le 14 et le 25 novembre 2016.

Durant cette période, les élèves des collèges ont été sensibilisés au recyclage des textiles, chaussures et maroquinerie.

La totalité des textiles amassés dans les bornes disposées spécialement dans l'enceinte des 2 établissements, ainsi que dans celles dispersées sur tout le territoire intercommunal, connaîtra une 2ème vie. Mais ce n'est pas tout car cette opération citoyenne, a également permis de faire une belle action en offrant un don au Téléthon.



Collège J.MONTEMONT



Collège J.FERRY

➤ *Actions de contrôles*

Depuis 2016, nos policiers territoriaux assurent deux fois par semaine des contrôles de PAV (*répressions, facturation dépôts sauvages et explications*)

➤ *Opération compost*

Le 23 avril 2016, nous avons organisé une opération compost sur nos deux déchèteries et sur la Commune de Bussang.

Acquisition de 150 composteurs, tiges aératrices, boiseaux à destination du public.

ACTIONS D'INFORMATION :

➤ *Publication de 3 bulletins Echo des Ballons.*

Revue de la collectivité qui donne des astuces pour réduire ses déchets, sa facture et appliquer les bons gestes de tri. Distribué dans toutes les boîtes aux lettres (4200 € HT pour les 3 impressions, 2446 € HT pour les 3 distributions), ce document est très bien accueilli par la population.

➤ *Publication de 2 lettres d'informations*

Ces lettres d'information (816 € HT pour les 2 impressions) spécifique à la gestion des déchets. Destinées à simplifier les consignes, elles donnent des informations pratiques sur le tri, la prévention et l'organisation du service.

➤ *Rééditions*

Plusieurs réimpression de documents (*badges j'aime le tri, adhésifs consignes de tri, signalétiques diverses*) coût impression année 2016 : 2 180.40 € HT

➤ *Porte-à-porte*

Nos agents se rendent au domicile de certains usagers lorsque ceux-ci ne peuvent pas se déplacer. Ils leur apportent divers supports explicatifs qui leur permettent une meilleure compréhension du tri.

Nouveaux habitants

A noter que nous distribuons beaucoup d'informations via le site internet, directement à nos bureaux ou par téléphone. Les usagers peuvent joindre facilement nos services.

Les accueils des Mairies renseignent également les nouveaux habitants et distribuent des sacs contenant des informations nécessaires au tri. (*Réglette de tri, documentation sur le tri, stop pub, sac à verre.....*)

Site Internet communes / partenariat transmission informations

SUBVENTION VERSÉE PAR LE SMD

Grâce aux actions engagées, la collectivité a reçu une subvention d'un montant total de **23 046.50 €**, soit :

- 20 013.24 € pour la participation des agents ambassadeurs du tri (1 agent à 0.75 ETP + 1 agent mi-temps 0.5 ETP et 1 agent 0.3 ETP).
- 3 033.26 € au titre de la communication générale.

Ces aides découlent du programme de soutien à la communication à la prévention avec des financements de l'ADEME, du SMD et des EcoOrganismes.

PARTIE 3

INDICATEURS FINANCIERS

L'ADEME développe, depuis le milieu des années 2000 sur le plan national, un système de référentiel d'analyse des coûts des services déchets (Matrice ComptaCoût) afin de permettre aux collectivités de se positionner par rapport à des moyennes locales et nationales.

Ce suivi normé des coûts permet également à la collectivité de suivre l'évolution de ses coûts dans le temps, et de mesurer l'impact des réformes engagées.

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche en 2012.

Vous trouverez ci-dessous le rappel des principaux chiffres tels que présentés dans les matrices 2014 et 2015.

Vous trouverez ensuite les coûts issus de la matrice 2016 avec son analyse succincte.

A noter : la méthode ComptaCoût fixe des conventions de traitement des données de chaque collectivité.

C'est pourquoi il peut exister des variations entre certains tonnages mentionnés dans les précédents tableaux, et les tonnages pris en compte dans ComptaCoût. Par exemple :

- *la totalité des tonnages « verre » sont affectés au flux collecte sélective du verre, y compris les tonnes de verre collectés en déchèteries,*
- *à l'inverse, les papiers-cartons de déchèteries sont comptabilisés en flux déchèteries et non dans la collecte sélective,*
- *les tonnages de gravats ne sont pas comptabilisés car trop variables d'une année à l'autre et d'une collectivité à l'autre.*

Matrice 2014

Vous trouverez ci-dessous, pour mémoire, la matrice simplifiée des coûts 2014.

Population desservie :	15398	15398	15398	15398	15398	15398	15398
Tonnage :	1680	893	911	3232	13	81	6810
DONNEES 2014	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Déchèterie	Encombrants en PAP	Biodéchets des Pros	Total
Charges de structure - Communication - Prévention	88 671 €	10 498 €	32 917 €	57 143 €	1 114 €	2 604 €	192 947 €
Pré collecte - Collecte	351 496 €	60 042 €	74 810 €	161 990 €	4 592 €	- €	652 930 €
Transfert / Transport	47 762 €	11 716 €	44 493 €	62 309 €	1 485 €	- €	167 765 €
Traitement	195 163 €	- €	105 696 €	161 291 €	1 533 €	17 803 €	481 486 €
TVA acquittée	16 788 €	3 714 €	8 805 €	12 164 €	397 €	1 877 €	43 745 €
Sous Total charges HT	683 092 €	82 256 €	257 916 €	442 733 €	8 724 €	20 407 €	1 495 128 €
Sous Total charges TTC	699 880 €	85 970 €	266 721 €	454 897 €	9 121 €	22 284 €	1 538 873 €
Ventes de matières / Autres Produits	2 687 €	26 810 €	73 835 €	74 661 €	- €	- €	177 993 €
Soutiens ecoorganismes	8 663 €	7 519 €	121 650 €	46 421 €	- €	- €	184 253 €
Reprises de subventions	4 916 €	- €	118 €	812 €	- €	- €	5 846 €
Sous Total recettes	16 266 €	34 329 €	195 603 €	121 894 €	- €	- €	368 092 €
Coût service HT	666 826 €	47 927 €	62 313 €	320 839 €	8 724 €	20 407 €	1 127 036 €
Coût service TTC	683 614 €	51 641 €	71 118 €	333 003 €	9 121 €	22 284 €	1 170 781 €
Coût par habitant HT	43,31 €	3,11 €	4,05 €	20,84 €	0,57 €	1,33 €	73,19 €
Coût par habitant TTC	44,40 €	3,35 €	4,62 €	21,63 €	0,59 €	1,45 €	76,03 €
Coût par tonne HT	397 €	54 €	68 €	99 €	671 €	252 €	165 €
Coût par tonne TTC	407 €	58 €	78 €	103 €	702 €	275 €	172 €

Matrice 2015

Le document ci-dessous reprend la présentation simplifiée des coûts du service déchets pour l'année 2015.

Les colonnes correspondent aux principaux flux : ordures ménagères, déchèteries, etc...

Les lignes correspondent aux différentes étapes : collecte, transport, traitement, valorisation, etc...

Population desservie :	15398	15398	15398	15398	15398	15398	15398
Tonnage :	1562	851	1008	3832	3	64	7320
DONNEES 2015	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Déchèterie	Encombrants en PAP	Biodéchets des Pros	Total
Charges de structure - Communication - Prévention	95 331 €	10 743 €	37 709 €	74 402 €	570 €	2 750 €	221 504 €
Pré collecte - Collecte	326 451 €	53 991 €	70 007 €	169 239 €	2 364 €	- €	622 051 €
Transfert / Transport	43 438 €	10 718 €	33 570 €	84 262 €	753 €	- €	172 741 €
Traitement	193 338 €	- €	123 550 €	189 933 €	315 €	16 561 €	523 696 €
TVA acquittée	14 839 €	3 319 €	6 892 €	15 766 €	234 €	3 412 €	44 462 €
Sous Total charges HT	658 559 €	75 452 €	264 835 €	517 835 €	4 001 €	19 311 €	1 539 993 €
Sous Total charges TTC	673 398 €	78 771 €	271 728 €	533 601 €	4 235 €	22 723 €	1 584 455 €
Ventes de matières / Autres Produits	998 €	25 487 €	77 646 €	66 979 €	- €	- €	171 109 €
Soutiens ecoorganismes	8 754 €	8 213 €	164 457 €	55 175 €	- €	- €	236 600 €
Reprises de subventions / aides à l'emploi	7 637 €	313 €	1 231 €	2 962 €	17 €	80 €	12 240 €
Sous Total recettes	17 388 €	34 014 €	243 333 €	125 117 €	17 €	80 €	419 949 €
Coût service HT	641 171 €	41 438 €	21 502 €	392 718 €	3 985 €	19 230 €	1 120 044 €
Coût service TTC	656 010 €	44 757 €	28 394 €	408 484 €	4 218 €	22 642 €	1 164 506 €
Coût par habitant HT	41,64 €	2,69 €	1,40 €	25,50 €	0,26 €	1,25 €	72,74 €
Coût par habitant TTC	42,60 €	2,91 €	1,84 €	26,53 €	0,27 €	1,47 €	75,63 €
Coût par tonne HT	410 €	49 €	21 €	102 €	1 328 €	300 €	153 €
Coût par tonne TTC	420 €	53 €	28 €	107 €	1 406 €	354 €	159 €

Matrice 2016

Le document ci-dessous reprend la présentation simplifiée des coûts du service déchets pour l'année 2016.

Les colonnes correspondent aux principaux flux : ordures ménagères, déchèteries, etc...

Les lignes correspondent aux différentes étapes : collecte, transport, traitement, valorisation, etc...

Population desservie :	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072
Tonnages de référence	1 541	813	1 608	3 886	7	72	3	7 930
DONNEES 2016	Ordures Ménagères PAP	Verre AV	Recyclables AV	Déchèteries	Encombrants PAP	Biodéchets des Pros	Autres services Déchets Sauvages	Total
<i>Charges de structure-communication</i>	97 514 €	10 648 €	39 722 €	86 901 €	1 268 €	2 932 €	2 358 €	241 342 €
<i>Pré collecte - collecte</i>	292 529 €	41 237 €	56 850 €	168 955 €	5 155 €		12 196 €	576 923 €
<i>Transfert / transport</i>	41 922 €	15 866 €	27 332 €	97 671 €	779 €	- €	- €	183 571 €
<i>Traitement</i>	188 503 €	- €	128 839 €	183 626 €	869 €	- €	351 €	502 187 €
TVA Acquitée	10 100 €	2 284 €	4 840 €	13 121 €	425 €	1 607 €	28 €	32 405 €
Sous Total Charges HT	620 467 €	67 751 €	252 743 €	537 153 €	8 071 €	2 932 €	14 906 €	1 504 023 €
Sous Total Charges TTC	630 567 €	70 035 €	257 583 €	550 274 €	8 496 €	4 539 €	14 934 €	1 536 428 €
<i>Ventes de matières / Autres produits</i>	4 066 €	23 923 €	76 782 €	64 967 €	- €	- €	12 993 €	182 731 €
<i>Soutien écoorganismes</i>	8 398 €	7 069 €	129 026 €	59 924 €	- €	- €	- €	204 417 €
<i>Reprise de subventions</i>	9 626 €	- €	1 543 €	5 778 €	- €	- €	- €	16 947 €
Sous Total recettes	22 089 €	30 992 €	207 352 €	130 669 €	- €	- €	12 993 €	404 094 €
Coût service HT	598 378 €	36 760 €	45 391 €	406 484 €	8 071 €	2 932 €	1 913 €	1 099 928 €
Coût service TTC	608 478 €	39 044 €	50 231 €	419 605 €	8 496 €	4 539 €	1 941 €	1 132 334 €
Coût par habitant HT	39,70 €	2,44 €	3,01 €	26,97 €	0,54 €	0,19 €	0,13 €	72,98 €
Coût par habitant TTC	40,37 €	2,59 €	3,33 €	27,84 €	0,56 €	0,30 €	0,13 €	75,13 €
Coût par tonne HT	388 €	45 €	28 €	105 €	1 153 €	41 €	638 €	139 €
Coût par tonne TTC	395 €	48 €	31 €	108 €	1 214 €	63 €	647 €	143 €

COUT GLOBAL DU SERVICE :

Pour l'année 2016, le coût du service déchets s'établit à 1,132 millions d'euros TTC, (baisse de 2.76 %)

➤ Coût global TTC par flux

Type de flux	2015	2016	% total 2016
Ordures Ménagères résiduelles (OMR)	656 010 €	608 478 €	53.74%
Verre	45 000 €	39 044 €	3.45 %
Recyclables	28 000 €	50 231 €	4.44 %
Déchèteries	408 000 €	419 605 €	37.06 %
Encombrants PAP	4 000 €	8 496 €	0.75 %
Biodéchets des Pros	23 000 €	4 539 €	0.40 %
Autres services Déchets sauvages	0 €	1 941 €	0.17 %

Le flux OMR et les déchèteries représentent plus de 90 % du coût du service.

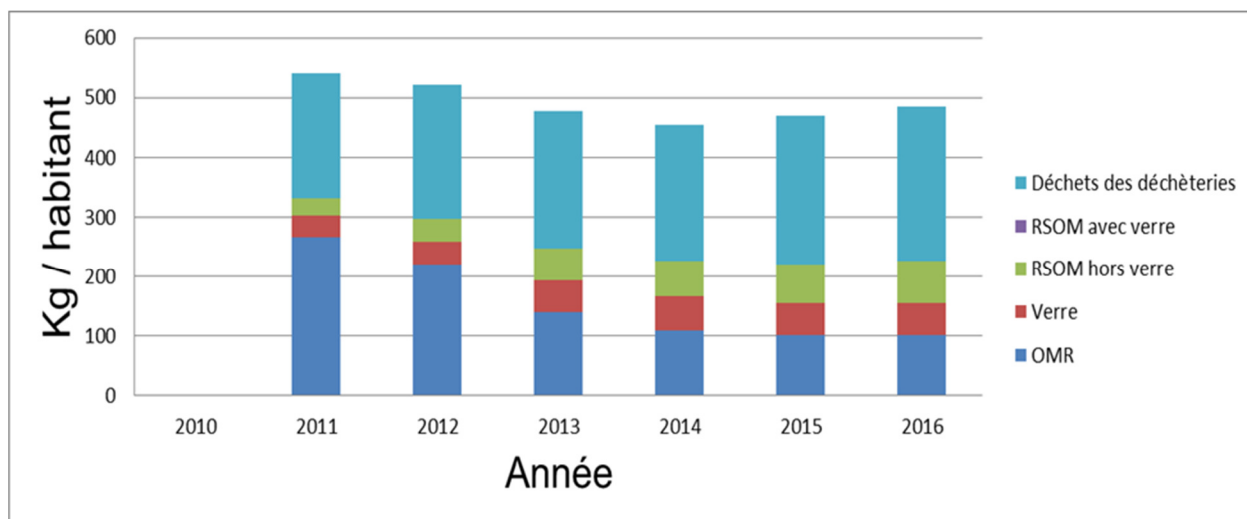
La collecte sélective (verre et emballages) occupe une place assez faible dans les coûts du service : 7.89 %.

Pour chaque flux, on distingue les frais généraux (frais de structure,...), les frais de collecte (bacs, véhicules, agents,...) les frais de transit/transport, les frais de traitement et la TVA.

A noter depuis 2016, un nouveau service comptabilisé : les déchets sauvages qui représentent 0.17 % du coût du service.

On trouve en recette, principalement les ventes de matériaux, les soutiens des Eco organismes et la redevance.

Evolution des flux collectés



Tous les coûts ci-dessous sont en € HT, sauf mention contraire.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Il s'agit du principal poste de dépense du service puisque ce flux représente plus de 50 % des coûts.

➤ Frais généraux / communication / prévention : 97 514 € (+ 2.29 %)

Les frais généraux comportent les frais de gestion des agents (direction, administration des ressources humaines), les coûts liés au bâtiment, la téléphonie, les fluides, etc...

Au sein de ce bloc, les dépenses de communication et de prévention sont assez faibles : 2 700 €.

➤ Charges de collecte et précollecte : 292 529 € (- 10.39%)

Il s'agit principalement de la fourniture et de la maintenance des bacs, ainsi que des moyens dédiés à la collecte (véhicules et agents).

Le passage en mono ripeur à partir de septembre 2014 sur quasiment toutes les tournées, a permis de baisser cette charge.

Ce bloc de dépenses reste la principale piste d'optimisation des dépenses à l'avenir.

Les prochaines pistes d'amélioration sont :

- l'optimisation des circuits de tournées,
- le déploiement de points de collecte semi enterrés pour supprimer la collecte en porte à porte de certains écarts,
- la réduction des gabarits des véhicules de collecte,

➤ Charges de transfert et transport : 41 992 € (- 3.49%)

Il s'agit des coûts associés au quai de transfert ainsi qu'au véhicule (semi et remorques FMA) et agents mobilisés sur ces opérations.

Ces coûts sont en baisse, de même que les tonnages collectés.

Cette organisation sera à revoir, au plus tard lorsque se posera la question du renouvellement du matériel.

➤ Coût de traitement : 188 503 € (- 2.50%)

Il s'agit des coûts d'incinération, en partie compensés par les recettes liées à la valorisation énergétique (vente d'électricité). Ces coûts sont en baisse car directement liés aux tonnages incinérés.

A noter toutefois, que depuis 2015, le SMD a instauré une contribution basée non plus sur le tonnage incinéré mais sur le nombre d'habitants. Cette disposition vise directement les collectivités qui sont passées à la redevance incitative et dont les tonnages ont fortement décru.

➤ Coût dépôts sauvages : 1 941 €

Il s'agit des coûts de traitement des déchets sauvages constatés par les services de la police territoriale. Service en place depuis mi-2016. Il faudra s'attendre à une large augmentation pour les années à venir.

➤ Produits : 22 089 €.

Ils se composent de soutiens sur les tonnes incinérées, de reprises de subventions, d'aides à l'emploi et de prestations facturées (vente de composteurs).

Les produits perçus sur ce flux sont faibles, puisque les ordures ménagères résiduelles ne font pas l'objet de valorisation matière.

A noter que la valorisation énergétique (vente de la production d'électricité par l'incinérateur grâce au brûlage des déchets) est déjà déduite par le prestataire dans le coût facturé par tonne incinérée.

LA COLLECTE DU VERRE

Le coût de ce flux reste assez faible : 30 992 € ce qui représente moins de 4 % du coût total, les charges étant en grande partie compensées par les produits.

Compte tenu des montants en jeu, les variations d'une année sur l'autre sont peu significatives, notamment du fait de la difficulté de mettre en place un suivi analytique précis sur un service en régie.

➤ Frais généraux / communication / prévention : 10 648 €.

Les frais généraux sont ventilés entre les différents flux en fonction des tonnages collectés.

➤ Charges de collecte et précollecte : 41 237 €.

A noter que le matériel de collecte est vieillissant.

Ces frais pourraient être réduits en revoyant l'implantation des bornes, la taille des bornes, ou le matériel de collecte notamment.

➤ Charges de transfert et transport : 115 866 €.

Il s'agit d'un matériau assez dense, dont les coûts de transport sont modérés.

➤ Coût de traitement : Néant.

Le verre donne lieu à une valorisation matière.

➤ Produits : 30 992 €.

Il s'agit de vente de matière et de soutien des écoorganismes. Ces données dépendent des tonnes collectées uniquement car le cours de la matière première ne varie pas.

Au final, chaque tonne de verre coûte 48 € TTC à la collectivité : il est donc faux d'affirmer que le service gagne de l'argent avec le recyclage. Par contre, une tonne de verre correctement triée coûte 8 à 9 fois moins cher à la collectivité qu'une tonne de verre jetée dans les ordures ménagères.

LA COLLECTE DES RECYCLABLES HORS VERRE

Le coût à la charge de la collectivité est de 45 391 € HT.

Les totaux des charges et produits de cette filière sont conséquents, mais le coût restant à la charge de la collectivité est plutôt faible.

➤ Frais généraux : 39 722 €.

➤ Frais de collecte et précollecte : 56 850 €.

Là encore, des économies ont été faites sur l'achat de bornes d'occasion. Le matériel est vieillissant. Un travail d'optimisation des tournées sera à faire.

➤ Frais de transfert/transport : 27 332 €.

Cette activité a été reprise en régie et réorganisée fin 2013. Le coût est passé de 86 000 € en 2013, 34 000 € en 2015 à 27 332 € en 2016.

➤ Coût de tri : 128 839 €.

Directement lié au tonnage, cette charge va continuer à croître. A noter que le coût du marché départemental est très inférieur au coût moyen national constaté. On peut s'attendre à une hausse d'au moins 20 à 30 % à partir de 2019 (fin du marché actuel).

➤ Ventes de Produits : 76 782 € de recettes.

Cette donnée dépend du niveau des cours et des quantités triées.

➤ Soutiens des Eco organismes et reprise subventions : 130 569 €.

Le financement du recyclage repose principalement sur le barème des soutiens d'Ecoemballage.

Toutefois, Ecoemballage dispose de certaines marges pour modifier ces barèmes et ces critères de versement. En conséquence, pour un même nombre de tonnes triées, les versements des soutiens peuvent varier de près de 40 000 €...

Cette absence de lisibilité pose des difficultés dans la prévision des coûts du service, d'autant plus que la majeure partie des aides sont versées à l'été de l'année N+1.

LA COLLECTE EN DECHETERIES :

Avec 2 déchèteries pour 16 000 habitants, la CCBHV dispose d'un très bon niveau de service dans ce domaine.

Ceci explique le poids de ce flux (406 484 €) dans le coût global du service (plus d'un tiers).

Cette organisation est pertinente au regard des tonnages captés par les déchèteries et du coût moyen à la tonne.

➤ Frais généraux et prévention : 86 901 €.

➤ Frais de collecte : 168 955 €.

Il s'agit des frais de fonctionnement de la déchèterie (fluides, assurances, etc...) et des frais de gardiennage.

Un travail reste à mener sur la rationalisation de la fréquentation, sur l'adaptation des horaires (hiver/été) et sur le nombre d'agents selon les périodes.

➤ Transfert/transport : 97 671 €.

La dépense correspond aux charges (véhicules + agents) pour transporter les déchets vers les différents points de valorisation/traitement. Là encore, le matériel est vieillissant.

➤ Traitement : 183 626 €.

Cette charge correspond principalement à l'incinération du tout-venant, au tri des cartons, au traitement des déchets verts, des déchets dangereux et du plâtre.

➤ Les recettes : 130 669 €.

Elles se composent essentiellement des ventes de produits (64 967 €), des soutiens (59 924€) et des reprises de subventions (5 778€).

Elles dépendent des tonnages collectés, de la qualité du tri, des cours des matières premières et des barèmes des soutiens des EcoOrganismes. On peut souligner une augmentation des soutiens pour l'année 2016 de 8.6%.

La Collectivité doit continuer à agir principalement sur la qualité du tri.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Le coût de ce service reste stable en 2016 soit 8 071 € HT.

La réforme mise en place en 2014 (arrêt des collectes systématiques en porte à porte / mise en place d'une collecte groupée à la demande) permet donc d'économiser chaque année.

COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

Démarrée en octobre 2013, cette collecte (*16 points de collecte sur le territoire*) représente une charge 2 932 € HT. Forte diminution, la charge 2015 représentait 22 284 €.

A noter que cette prestation a été entièrement sous traitée à un prestataire privé (SITA), compte tenu de ses spécificités.

POINT THEMATIQUE

➤ Point sur : les charges de structure – communication – prévention

Avec 241 000 € (16.01 € par habitant) de charges de structures, la CCBHV se situe très au-delà de la moyenne nationale puisque la majorité des services affichent entre 7 et 10 € de charges de structures et 1 € de charges communication et prévention.

A noter que chaque collectivité est libre d'affecter une part plus ou moins importante de ses frais généraux au service déchets.

➤ Point sur : les charges de pré collecte et collecte

Les charges de collecte (véhicules – agents) et pré collecte (conteneurs, sacs) représente une dépense de 576 923 €, sur un total de 1.132 millions d'euros, soit 50.9 %.

La quasi-totalité du service est assuré en régie. On constate une baisse par rapport à l'année 2015 (622 051€).

Les charges de pré collecte ne représentent pas un gisement d'économies important. Il en va différemment des charges de collecte.

La collectivité pourra profiter des départs en retraite à venir pour ajuster ses moyens à l'évolution des tonnages et du service rendu.

Le renouvellement du parc de véhicule sera aussi l'occasion de mener une réflexion sur cet aspect du service et son organisation.

Il s'agit du principal levier d'économies pour les années à venir.

➤ Point sur : les charges de transfert et de traitement

Ces prestations se montent en 2016 à 183 571 €, soit 16.2 % du total.

La majorité des transports sont assurés en régie.

Les réorganisations menées depuis plusieurs années ont permis de réduire fortement cette charge.

Les marges de manœuvre dans ce domaine sont faibles.

➤ Point sur : les charges de tri et traitement des déchets

Les coûts de tri et traitement des déchets représentent une part très importante des dépenses du service déchets. Les 502 000 € dépensés en 2016 se répartissent comme suit :

- Incinération des ordures ménagères	188 000 €
- Tout venant (déchèterie)	84 000 €
- Tri des emballages hors verre (bornes de tri)	129 000 €
- Tri des papiers-cartons (déchèterie) :	21 000 €
- Déchets verts	41 000 €
- Biodéchets	15 000 €
- Déchets dangereux	15 000 €
- Plâtre, huisseries, amiante,...	9 000 €

Certaines factures incluent également la prestation de transport (déchets verts) ou de collecte (biodéchets).

Enfin, certains flux de déchets génèrent également des recettes : c'est le cas du tri sur lequel la collectivité retouche les produits des ventes de matériaux et les soutiens des eco organismes.

La plupart des charges dépendent de marchés passés par le SMD qui exerce la compétence traitement, ou par des filières REP (DEEE, Meubles, etc...) pour lesquelles les barèmes sont nationaux.

La collectivité n'a pas directement la main sur cette dépense. Elle peut toutefois agir sur les tonnages collectés ou sur la qualité du tri.

➤ [Point sur : les soutiens des Eco organismes](#)

La CCBHV perçoit de plus en plus de soutiens des Eco Organismes, soit du fait de l'augmentation des tonnages (plus de tri), soit du fait de l'augmentation des barèmes, soit du fait de l'apparition de nouvelles filières REP (ECODDS, REP Meubles, ...).

Les soutiens prennent différentes formes :

- Soutiens financiers : versements en fonction des tonnages collectés par exemple,
- Prise en charge de la précollecte (fourniture des bennes dans le cas de la filière meubles),
- Prise en charge du transport (cas des DEEE, des DDS, des Meubles),
- Prise en charge du traitement.

Ecoemballage reste le principal éco organisme contributeur.

Au titre de l'année 2016, la CCBHV a perçu 204 417 € de soutiens.

➤ [Point sur : le coût par habitant](#)

Avec un coût par habitant qui s'établit à 72.98 € HT, la collectivité se situe désormais très nettement sous la moyenne nationale (89 € en 2012).

89.4 € en Lorraine en 2013
76.5 € dans les Vosges en 2014

Un objectif de coût de service inférieur à 70 € HT est envisageable, tout en préservant un bon niveau de service. Ceci nécessitera de revoir l'organisation et les moyens dédiés à la collecte, notamment sur les flux ordures ménagères et déchèteries.

Le coût des ordures ménagères résiduelles ressort très en dessous de la moyenne nationale du fait des faibles tonnages collectés. Par contre, des efforts restent à faire sur les coûts de collecte.

Le coût relatif à la gestion des déchèteries est supérieur à la moyenne nationale. A noter qu'avec deux déchèteries sur son territoire, la CCBHV est mieux dotée que la moyenne (1 déchèterie pour 12 000 habitants).

Un travail d'optimisation (horaires d'ouverture, taille des équipes) sera à engager dans les prochains mois.

Les coûts de collecte des emballages sont proches de la moyenne. Les écarts sont peu significatifs car les choix de ventilation des charges de la régie peuvent engendrer facilement des variations de quelques euros.

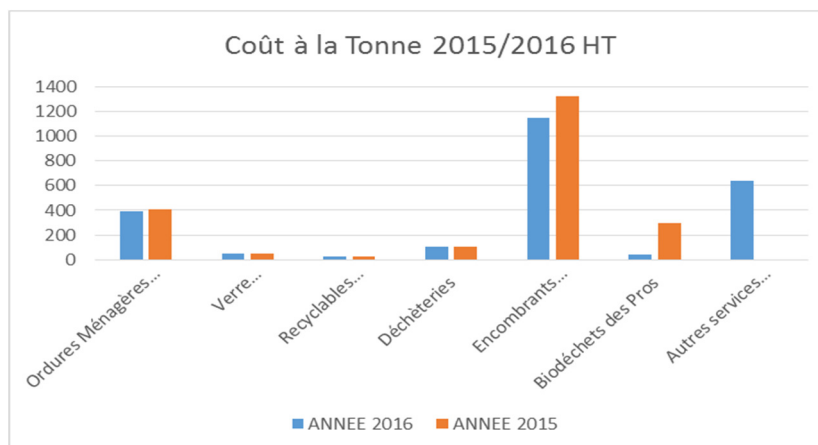
A noter que le marché de tri des emballages porté par le SMD est financièrement très favorable ce qui explique une partie des écarts.

Les autres flux (encombrants, biodéchets) sont nettement moins coûteux que la moyenne. Ils peuvent aussi être le signe d'un niveau de service plus faible : absence de collecte des cartons des entreprises en porte à porte, etc...

Au global, le coût du service est très nettement inférieur au coût moyen national, malgré 4 années de décalage (données nationales 2012).

➤ [Point sur : le coût à la tonne](#)

Le coût moyen à la tonne s'établit à 139 € HT, avec une forte dispersion :



Tous les flux ont un coût pour la collectivité, contrairement à ce qui est parfois imaginé par les usagers. On peut également noter l'importance du tri pour la maîtrise du coût du service, les tonnes triées et valorisées ayant un coût unitaire nettement plus faible que les déchets non valorisables.

➤ [Point sur la facturation](#)

La CCBHV assure en régie le calcul et l'édition de la facturation de la redevance. Un agent assure le suivi des dossiers clients, l'intégration des données de collecte, la gestion des bacs et des sacs prépayés.

2 factures semestrielles sont émises : en mai et en novembre.

Le recouvrement est théoriquement assuré par les services de la trésorerie. En complément, le service a recruté un contrat aidé à temps partiel (20 heures hebdomadaires) et à durée déterminée.

Pour l'année 2016, le montant des factures émises s'élève à 1 446 491 €, pour un coût de service de 1 132 334 € TTC.

Le taux de couverture des coûts du service par le montant théorique facturé est donc de 127.74 %.

Toutefois, ce taux de couverture des charges par la redevance ne tient pas compte :

- Des impayés (environ 6.5 %)
- Des retraitements comptables liés à la méthode comptacoût qui entraîne un décalage entre la comptabilité réelle et le coût calculé (par exemple, les durées des amortissements sont retraitées)

CONCLUSION

La redevance incitative continue de produire ses effets : les tonnages continuent leur évolution (baisse des ordures ménagères, hausse du tri). Les tonnages devraient désormais évoluer dans une moindre mesure ou se stabiliser.

Un travail conséquent reste à faire sur l'optimisation des collectes pour adapter l'outil de travail à ses évolutions de tonnages. Il faudra faire évoluer la flotte de véhicules, réduire les équipes pour certaines collectes, faire évoluer les horaires des déchèteries, etc...

Les coûts s'inscrivent en nette baisse pour la 3^{ème} année de suite. Le coût du service est toujours impacté par les effets des hausses des coûts de prestations (marché de tri, d'incinération, etc...), des hausses de fiscalité (TGAP, etc..) ou des contraintes réglementaires (mise aux normes des déchèteries).

La maîtrise du niveau des impayés est aussi un paramètre important.

Enfin, un travail spécifique sera à mettre en place sur la qualité du tri en général, et sur le tri des emballages en particulier.